



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 21/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 Janvier 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE J., FERTE S, GARBIN, MARTIN, JOUET, DELON.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. CASTAING	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

SECRETARE : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Chambre régionale des Comptes - rapport sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au cours des exercices 2010 et suivants - débat au sein du Conseil Municipal

Madame le Maire met à disposition des membres du Conseil Municipal le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au cours des exercices 2010 et suivants.

Il est accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par l'article L.243-5, alinéa 4, du code des juridictions financières..

Conformément à la Loi, l'ensemble a donné lieu à un débat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 25 janvier 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

